

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 9 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation	:	2 décembre 2025	Date d'affichage	:	2 décembre 2025
---------------------	---	-----------------	------------------	---	-----------------

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, CHALLET Thierry

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

DEL2/09-12-25 – RECENSEMENT POPULATION : Rémunération des agents recenseurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Valeille doit effectuer le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Bulletin individuel : 2,50 €
- Formations : 60 € par agent recenseur

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,
Annie CREPIAT

Le Maire,
Robert FLAMAND

